

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET**

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Nombre de conseillers :

En exercice :	17
Présents :	10
Votants :	15

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit octobre à 19h00.

Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2021

Étaient présents : Benoit Michot, Michel Adkins, Florence Morel, Denis Salliot, Michel Demay, Pierre Rochelle, Patricia Cornu, Anne-Sophie Descormiers, Nawfel Berrajah, Alexandre Lefrançois.

Absents : Sophie Phélon (pouvoir à Patricia Cornu), Jean-Luc Paul (pouvoir à Anne-Sophie Descormiers), Armelle Banzet (pouvoir à Michel Adkins), Mélanie Ponge (pouvoir à Florence Morel), Virginie Maqua, Michaël Angélique, Ivanna Kushnir (pouvoir à Pierre Rochelle).

Secrétaire de séance : Florence Morel

Délibération n°2021-49 : Aménagement de l'allée des Sorbiers et de l'allée du Val

M. Salliot informe que suite à la consultation lancée en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de l'allée des Sorbiers et de l'allée du Val, 5 entreprises ont répondu.

La commission des marchés réunis le 21/10/2021 et le 27/10/2021, propose de retenir l'entreprise Henry Frères pour la somme de 89 543,91 € HT.

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- décide de retenir l'entreprise Henry Frères pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'allée des Sorbiers et de l'allée du Val ;
- donne pouvoir à M. Le Maire afin de signer tous les documents correspondant à cette décision.

Délibération n°2021-50 : Travaux appartement

M. Adkins, adjoint en charge du patrimoine communal, informe que la locataire de l'appartement situé 10 rue de l'école a quitté le logement fin septembre.

Avant de le remettre en location, il propose de refaire les peintures et de changer les radiateurs.

Il présente 3 devis de peinture et un pour le remplacement du chauffage électrique du logement.

Tirault Peinture d'Acigné	8 390,45 € HT
Delourme Velé Peinture de Mouazé	8 601,83 € HT
Aubrée Peinture de Liffré	6 593,28 € HT
Goupil Electricité de Liffré	1 807,00 € HT

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'entreprise Aubrée pour la peinture et l'entreprise Goupil pour l'électricité pour la rénovation de l'appartement situé 10 rue de l'école.
- donne pouvoir à M. Le Maire afin de signer tous les documents correspondant à cette décision.

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,

Le 28 octobre 2021

Le Maire, Benoît MICHOT